



## APPEL D'OFFRES 2014 Programme Espoirs de la recherche

### AMORÇAGE DE JEUNES EQUIPES

- **Conditions générales**

La Fondation pour la Recherche Médicale reconduit en 2014 son appel d'offres destiné à de jeunes chercheurs de haut niveau, français ou étrangers, désireux de rejoindre une structure de recherche française pour mettre en place et animer une nouvelle équipe de recherche.

Cet appel d'offres vise à renforcer le potentiel de recherche de structures qui ont, dans le cadre d'un appel à candidatures international, déjà sélectionné le candidat qu'elles souhaitent accueillir.

Le but de cet appel d'offres est d'apporter un premier soutien indispensable à l'installation de l'équipe avant que le chef d'équipe n'obtienne des financements d'autres appels d'offres (Programme Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses de l'ANR, Programme ATIP/Avenir du CNRS et de l'Inserm, Starting Independent Researcher Grant de l'European Research Council...) et dans le cas d'un chercheur non statutaire, avant qu'il ne soit reçu aux concours de recrutement des organismes publics de recherche ou d'enseignement supérieur.

La FRM alloue un budget de 1 million d'euros à cet appel d'offres.

L'appel d'offres est ouvert à compter du **3 mars 2014**, et, en fonction du budget disponible, sera ouvert jusqu'au **16 octobre 2014**. Les dossiers seront évalués par un comité *ad hoc*, selon le calendrier ci-dessous.

Début de saisie sur internet	Clôture des dossiers	Date sélection finale
03 mars 2014	15 avril 2014	05 juin 2014
12 juin 2014	07 août 2014	02 octobre 2014
1 <sup>er</sup> septembre 2014	16 octobre 2014	02 décembre 2014

**Attention** : ce calendrier est prévisionnel. La FRM se réserve, en effet, le droit de clôturer cet appel d'offres avant le 16 octobre 2014, en cas d'utilisation complète des fonds alloués à ce programme.

- **Dispositifs de financement**

Le financement alloué par la FRM est de 300 000 euros maximum pour une durée de deux ans.

Une première tranche de 200 000 euros maximum est attribuée pour un an, afin de couvrir des frais de personnels (salaire du chef d'équipe si nécessaire, salaire d'un chercheur post-doctorant, d'un ingénieur ou d'un technicien), des moyens matériels (fonctionnement et petit équipement) et des frais de mission ; la structure de recherche s'engage en contrepartie à affecter au chef d'équipe des locaux spécifiques de taille adéquate, des moyens matériels et à faciliter l'accès aux plates-formes technologiques du site.

A l'issue de la première année, l'attribution d'une seconde tranche de 100 000 euros maximum est conditionnée à une évaluation par la FRM qui tiendra compte notamment de l'utilisation des fonds déjà alloués et de l'obtention d'autres financements par le chef d'équipe : s'il obtient une subvention importante (ATIP/Avenir, ANR JC, ERC, labélisation LNCC...) durant la première année, le financement FRM sera alors arrêté à la date de prise d'effet de cette subvention.

Cette seconde tranche est également destinée à couvrir des frais de personnels, des moyens matériels et/ou des frais de mission.

- **Critères de recevabilité**

La structure d'accueil doit avoir déjà sélectionné le chef d'équipe dans le cadre d'un appel à candidatures international. La sélection finale du candidat proposé à la FRM doit avoir été réalisée dans le cadre d'une audition des candidats par un jury majoritairement externe à la structure d'accueil et composé au moins en partie de scientifiques étrangers. Une procédure classique de sélection des candidatures correspondant à un recrutement par concours de chercheurs ou d'enseignants chercheurs n'est donc pas suffisante.

La demande doit être présentée par le chef d'équipe et soutenue par le directeur de la structure d'accueil. Cette dernière doit relever d'un organisme de recherche public (Université, EPST ...).

La demande doit comporter, entre autres, le CV, la liste de publications et le projet de recherche du chef d'équipe retenu, la liste des membres du comité de sélection ainsi que les procédures de sélection des candidatures et un organigramme de la structure d'accueil.

En cas de non sélection par la FRM, toute nouvelle demande de financement sera considérée comme non recevable.

- **Critères d'exclusion**

Toute demande de la part d'un chef d'équipe déjà bénéficiaire d'un financement du programme Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses de l'ANR, du programme ATIP/Avenir, ou du programme Starting Independent Researcher Grant de l'European Research Council n'est pas recevable.

La structure d'accueil doit être différente du laboratoire de thèse du chef d'équipe.

- **Sélection des dossiers**

La sélection des dossiers est assurée par un comité *ad hoc* incluant le président et le vice-président du Conseil Scientifique de la FRM et plusieurs scientifiques reconnus pour leurs larges compétences.

Les projets seront examinés selon les critères suivants : a) qualité scientifique et expérience du candidat, b) niveau d'excellence de la structure d'accueil, c) procédures mises en œuvre par la structure d'accueil pour la sélection des candidatures, notamment concernant la composition du comité de sélection et l'audition des candidats..

La FRM s'engage à informer le demandeur de la décision du comité dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date de réception du dossier.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter par e-mail :  
M. Rodrigue M' BOUTOU : [rodrigue.mboutou@frm.org](mailto:rodrigue.mboutou@frm.org) (01 44 39 75 83)